

Programme de Formation

Intitulé de la formation : FORMATION À LA CONDUITE DES VÉHICULES TERRESTRE À MOTEUR DE CATÉGORIE B

Article 1. LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le stagiaire devra à l'issue de la formation être capable de déplacer un véhicule de catégorie B en toute sécurité au sein d'une circulation nul, faible ou dense. Il devra être sensibilisée aux risques liés à la conduite des véhicules de catégorie B et aux moyens à mettre en œuvre pour éviter ou en limiter les conséquences.

Article 2. PROGRAMME DE LA FORMATION

Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul : Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. Tenir et tourner le volant et maintenir la trajectoire. Démarrer et s'arrêter. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. Utiliser la boîte de vitesses. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. Regarder autour de soi et avertir. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales : Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. Adapter l'allure aux situations. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. Tourner à droite et à gauche en agglomération. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers : Évaluer et maintenir les distances de sécurité. Croiser, dépasser, être dépasser. Passer des virages et conduire en déclivité. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. Connaître quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau.

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique : Suivre un itinéraire de manière autonome. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, GPS, etc.). Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. Pratiquer l'éco-conduite.

Article 3. PUBLIC VISE & PREREQUIS

Tout public reconnu apte à la conduite des véhicules terrestre à moteur de catégorie B et remplissant les critères suivants :

- Être âgée au minimum de 15 ANS^{1/2}
- Ne pas être en instance d'annulation ou de suspension du permis de conduire.
- Avoir satisfait à une évaluation préalable (sur simulateur, tablette ou véhicule)
- Fournir tous les documents nécessaires à l'instruction de sa demande de permis de conduire.

Article 4. RÉSULTATS ATTENDUS

Avoir le niveau requis pour se présenter à l'examen avec succès.

Article 5. MOYENS TECHNIQUES, PEDAGOGIQUES ET ENCADREMENTS

• QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Les enseignements seront dispensés par des formateurs titulaires du BEPECASER ou équivalent.

• MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Véhicule à double commandes, salle d'enseignement théorique, vidéo projection, postes informatiques, manuelles d'enseignement théorique, cours au code de la route, livret de formation, pratique sur simulateur.

• ÉVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE RÉUSSITE

Les formateurs mettront en œuvre, selon le contexte, différentes techniques pédagogiques et de communication afin de viser la progression des stagiaires.

Les formateurs organiseront plusieurs évaluations intermédiaires afin de s'assurer du niveau réel des stagiaires.

A la fin de la formation un titre autorisant la conduite des véhicules terrestre à moteur de la catégorie B sera remise au stagiaire par l'administration public.

En cas d'échec aux épreuves une attestation de niveau sera remise à l'intéressé.

• ENCADREMENTS DE LA FORMATION

L'encadrement des leçons de conduites est prévu par défaut avec un enseignant diplômé avec une autorisation d'enseigner valide par élève. Il est toutefois possible que l'équipe pédagogique prévoie des leçons comprenant de l'écoute pédagogique durant laquelle l'encadrement n'excèdera pas 2 élèves pour un enseignant diplômé avec une autorisation d'enseigner valide. Les leçons théoriques peuvent quant à elles prévoir un encadrement de 12 élèves pour un enseignant diplômé avec une autorisation d'enseigner valide.

• SANCTION DE LA FORMATION

La formation sera sanctionnée par la délivrance du permis de conduire en cas de succès aux épreuves pratique et théorique du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

Article 6. QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé (titulaire du BEPECASER ou Titre Pro ECSR) et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Article 7. MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- **15** jours à compter de la réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

Article 8. EVALUATION EN COURS DE FORMATION

- Feuilles de présence emmargées par les stagiaires. (Pour les formations s'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle ou financée par le biais du CPF)
- Un livret d'apprentissage dématérialisé est utilisé pour suivre l'acquisition des compétences en cours de formation consultable en ligne.
- Un questionnaire est utilisé en fin de formation pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés, etc.
- Évaluation continue en formation à travers l'opérationnalisation après chaque objectif travaillé ainsi que lors de bilans intermédiaires réalisés par l'enseignant ou à la demande de l'élève ou des représentants légaux.
- Satisfaire à l'épreuve de l'examen blanc avant le passage de l'épreuve officielle devant un inspecteur de permis de conduire

Article 9. CONDITIONS DE REUSSITE

- Satisfaire à l'épreuve théorique générale (ETG) : il faut au moins 35 bonnes réponses sur une série de 40 questions, l'épreuve se déroule dans un centre d'examen privé, l'élève réserve sa place et se rend au centre par ses propres moyens.
- Satisfaire à l'épreuve pratique (Permis B) avec un inspecteur du permis de conduire : il faut obtenir une note minimale de 20 sans commettre de fautes éliminatoires. L'école de conduite organise et assure l'accompagnement à l'examen de conduite. (L'accompagnement consiste à assurer la présence des moyens utiles et nécessaires au bon déroulement de l'épreuve officiel en question)

Article 10. SANCTION DE LA FORMATION

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière (IPCSR).

Article 11. DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION

Nombre total d'heures de formation : Selon le résultat de votre évaluation de conduite

Période prévisionnel de formation : Entrée continue en formation

Rythme hebdomadaire : Selon vos disponibilités et celle du centre formation.

Horaires de formation : 9h00-12h00 / 13h30-19h30

Lieu de la formation : Lyon 7

Article 12. PRIX DE LA FORMATION : Nous consulter

Article 13. DATE(S) : Nous consulter

Article 14. INFORMATION HANDICAP

Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation. Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter à l'adresse suivante : autoecole2l@gmail.com.